

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27/08/2010  
Publication : 10/09/2010



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation,  
RATEL Philippe  
Chef du Service SEU

# Conseil Général Haut-Rhin

Direction de l'Économie, de la Vie Locale  
et du Développement des Territoires  
Service du Développement Économique,  
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

ARRETE N° 2010-19- SEU

PORTANT NOMINATION DU  
PRESIDENT DELEGUE au sein de la Commission  
Départementale d'Aménagement Commercial

Colmar, le **23 AOUT 2010**

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin

- VI le Code de commerce, notamment ses articles L. 750-1 et suivants et R. 751-1 et suivants ;
- VI la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;
- VI le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- VI le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3 ;
- VI l'arrêté préfectoral n° 2009-0194 du 19 janvier 2009 portant constitution de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) du Haut-Rhin ;
- VI l'arrêté préfectoral n° 2009-0271 du 26 janvier 2009 portant délégation pour la présidence de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du Haut-Rhin ;
- VI la délibération n° E1-2008 du Conseil Général du Haut-Rhin du 20 mars 2008 portant élection du Président du Conseil Général ;

## ARRETE

### ARTICLE 1<sup>er</sup>

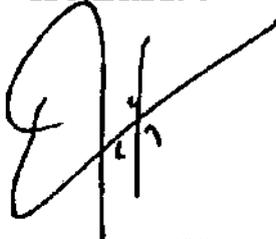
Monsieur Daniel WEBER, Conseiller Général, est nommé Président délégué au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) pour l'examen du dossier portant sur l'extension d'un supermarché (594 m<sup>2</sup>) et de sa galerie marchande (171 m<sup>2</sup>) SUPER U à MUNSTER.

1/2

**ARTICLE 2 :**

Monsieur Daniel WEBER est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT



Charles BOUTIN